

Traitement des congés des salariés en équipe de suppléance ayant basculé en équipe K ou en semaine à la suite de la baisse d'activité

Pour les salariés en équipe de suppléance qui ont été amenés à basculer en équipe K ou en équipe 3x8, le compteur de congés payés est resté inchangé, à savoir pour une année complète de travail, 13 jours de congés payés.

Ainsi, lorsqu'un salarié veut prendre une semaine de congés, il doit poser des congés (CP, CA, RTT, RCN) suivant son équipe d'origine.

En revanche, lorsque le salarié veut prendre une journée, son pointage se fera par rapport à son équipe actuelle.

I - Exemple : Un salarié ES travaillant en équipe K.

Ce salarié souhaite prendre un congé (CP/CA/RTT/RCN) le dimanche 16 JUIN 2013.

Le salarié reviendra travailler le lundi 17 juin, même s'il était de nuit ce week end là dans son équipe d'origine.

Calendrier	Equipe actuelle	Exemple équipe d'origine (EQ 9)	Pointage du salarié
Samedi 08 juin	K	M	K
Dimanche 09 juin	K	M	K
Lundi 10 juin	K	M	K
Mardi 11 juin			
Mercredi 12 juin			
Jeudi 13 juin			
Vendredi 14 juin			
Samedi 15 juin	K	N	K
Dimanche 16 juin	K	N	RCN (ou CA/CP/ RTT (si RTT 8 heures lui sera décomptées))
Lundi 17 juin	K		K

Ce salarié souhaite prendre une semaine de congés (CA/CP/RTT/RCN), du lundi 10 juin au dimanche 16 juin 2013.

Calendrier	Equipe actuelle	Pointage équipe d'origine (EQ 8)	Pointage des congés du salarié sera alors :	Pointage équipe d'origine (EQ 9)	Pointage des congés du salarié sera alors :
Samedi 08 juin	K	N	K	M	K
Dimanche 09 juin	K	N	K	M	K
Lundi 10 juin	K			M	CP (ou RCN/CA/RTT)
Mardi 11 juin					
Mercredi 12 juin					
Jeudi 13 juin					
Vendredi 14 juin					
Samedi 15 juin	K	M	CP (ou RCN/CA/RTT)	N	CP (ou RCN/CA/RTT)
Dimanche 16 juin	K	M	CP (ou RCN/CA/RTT)	N	CP (ou RCN/CA/RTT)
Lundi 17 juin	K	M	K Il reviendra travailler le lundi matin conformément à son équipe d'origine, sinon il devra poser un congé également le lundi.		Il ne viendra pas travailler le lundi 17 (pointage en code 17) et reprendra son poste le samedi 22 juin.

II - Exemple : Salarié ES travaillant en équipe 1 en semaine.

Ce salarié souhaite prendre un congé (CP/CA/RTT/RCN) le vendredi 14 JUIN 2013.

Calendrier	Equipe actuelle Equipe 1	Quelque soit l'équipe d'origine, le pointage du congé du salarié sera alors :
Samedi 08 juin		
Dimanche 09 juin		
Lundi 10 juin	N	N
Mardi 11 juin	N	N
Mercredi 12 juin	N	N
Jeudi 13 juin	N	N
Vendredi 14 juin	N	RCN (ou CA/CP/ RTT (si RTT 8 heures lui sera décomptées)
Samedi 15 juin		
Dimanche 16 juin		
Lundi 17 juin	S	S

Ce salarié souhaite prendre une semaine de congés, du lundi 10 juin au dimanche 16 juin 2013.

Calendrier	Equipe actuelle Eq. 1	Pointage équipe d'origine (EQ 8)	Pointage réel qui sera effectué :	Pointage équipe d'origine (EQ 9)	Pointage des congés du salarié sera alors :
Vendredi 07 juin	M		M		S
Samedi 08 juin		N		M	
Dimanche 09 juin		N		M	
Lundi 10 juin	N			M	CP (ou RCN/CA/RTT)
Mardi 11 juin	N				
Mercredi 12 juin	N				
Jeudi 13 juin	N				
Vendredi 14 juin	N				
Samedi 15 juin		M	CP (ou RCN/CA/RTT)	N	CP (ou RCN/CA/RTT)
Dimanche 16 juin		M	CP (ou RCN/CA/RTT)	N	CP (ou RCN/CA/RTT)
Lundi 17 juin	S	M	S		Il ne viendra pas travailler le lundi 17 juin (code 17) et reprendra le mardi 18 juin.

Rmq : Il est précisé que les pointages de congés qui apparaîtront dans le calendrier sur les bulletins de paie ne seront pas conformes à la réalité des congés pris.

Le service RH reste à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.